



## B. ENFANT(S)

S'il existe plus de 4 enfants créanciers d'aliments, veuillez imprimer un double de cette page.

Si vous ne disposez pas de la carte d'identité de vos enfants, vous pouvez obtenir une attestation de composition de ménage auprès de votre commune ou via le site [www.ibz.be](http://www.ibz.be) (mot de recherche : « identité »).

### ENFANT 1 :

Numéro de Registre national (OBLIGATOIRE)

□□ . □□ . □□ - □□□□ . □□

Montant mensuel de base de la pension alimentaire (non indexé)

□□□□□□ , □□ euros

Souhaitez-vous obtenir des avances sur pension alimentaire pour cet enfant ?

Oui  Non

Cet enfant est-il porteur de handicap ?

Oui  Non

Montant fixe des frais extraordinaires

□□□□□□ , □□ euros

### ENFANT 2 :

Numéro de Registre national (OBLIGATOIRE)

□□ . □□ . □□ - □□□□ . □□

Montant mensuel de base de la pension alimentaire (non indexé)

□□□□□□ , □□ euros

Souhaitez-vous obtenir des avances sur pension alimentaire pour cet enfant ?

Oui  Non

Cet enfant est-il porteur de handicap ?

Oui  Non

Montant fixe des frais extraordinaires

□□□□□□ , □□ euros

### ENFANT 3 :

Numéro de Registre national (OBLIGATOIRE)

□□ . □□ . □□ - □□□□ . □□

Montant mensuel de base de la pension alimentaire (non indexé)

□□□□□□ , □□ euros

Souhaitez-vous obtenir des avances sur pension alimentaire pour cet enfant ?

Oui  Non

Cet enfant est-il porteur de handicap ?

Oui  Non

Montant fixe des frais extraordinaires

□□□□□□ , □□ euros

### ENFANT 4 :

Numéro de Registre national (OBLIGATOIRE)

□□ . □□ . □□ - □□□□ . □□

Montant mensuel de base de la pension alimentaire (non indexé)

□□□□□□ , □□ euros

Souhaitez-vous obtenir des avances sur pension alimentaire pour cet enfant ?

Oui  Non

Cet enfant est-il porteur de handicap ?

Oui  Non

Montant fixe des frais extraordinaires

□□□□□□ , □□ euros

#### 4. ENFANT(S) À CHARGE (= autres enfants que ceux repris au point 3B)

Mentionnez ici uniquement les enfants pour lesquels vous **ne** demandez **pas** l'intervention SECAL et qui vivent avec vous, comme par exemple, les enfants de votre partenaire actuel(le).

Numéro de Registre national  
  .   .   -     .

Porteur de handicap ?  Oui  Non

Numéro de Registre national  
  .   .   -     .

Porteur de handicap ?  Oui  Non

Numéro de Registre national  
  .   .   -     .

Porteur de handicap ?  Oui  Non

Numéro de Registre national  
  .   .   -     .

Porteur de handicap ?  Oui  Non

#### 5. ARRIÉRÉS (= dette/créance alimentaire déjà due à ce jour)

Date à partir de laquelle vous souhaitez que les arriérés soient pris en compte par le SECAL

/   /

**A partir de cette date jusqu'à aujourd'hui**, veuillez compléter, pour toute la période concernée, le tableau ci-dessous en indiquant, pour chaque mois de chaque année, le **montant (en euro) que vous avez reçu** :

ANNÉE →	Exemple : 2011				
Janvier	100,00				
Février	0,00				
Mars	0,00				
Avril	0,00				
Mai	50,00				
Juin	100,00				
Juillet	125,50				
Août	50,00				
Septembre	00,00				
Octobre	100,00				
Novembre	0,00				
Décembre	375,50				

ANNÉE →					
Janvier					
Février					
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					

Sur base de ce tableau et des règles légales, le SECAL examinera si son intervention peut vous être accordée et calculera le montant des arriérés qui peut être communiqué au débiteur d'aliments.

## 6. COORDONNÉES BANCAIRES (OBLIGATOIRE)

Les arriérés et les éventuelles avances sur pension alimentaire peuvent être versés :

Sur votre compte bancaire IBAN   
BIC

OU

Sur le compte d'un tiers\* IBAN   
BIC

\*Le numéro de compte du tiers est celui de votre :

Avocat       Médiateur de dettes       Service de médiation  
 Curateur       Administrateur provisoire       Autre :

**\*Coordonnées du tiers :**

Numéro d'entreprise (BCE)

0    .    .

Nom  Prénom

Rue  Numéro  Boite

Code postal  Commune

Pays

Numéro de téléphone

Adresse e-mail

## 7. DOCUMENTS À ANNEXER

### A. POUR LA DEMANDE D'INTERVENTION CONCERNANT LES ARRIÉRÉS (OBLIGATOIRE)

- Expédition ou **grosse** du(des) titre(s) exécutoire(s) (= décision judiciaire ou acte notarié fixant ou modifiant le montant de la pension alimentaire, et impérativement muni(e) de la formule exécutoire : « *Nous, Philippe, Roi des Belges, A tous présents et à venir, faisons savoir ...* »).

**Informations utiles :**

- L'expédition d'une décision judiciaire peut être obtenue auprès du greffe du tribunal qui a pris la décision
- La grosse d'un acte notarié peut être obtenue auprès du notaire qui a passé cet acte

Si vous ne pouvez pas obtenir ces documents, alors ils sont peut-être entre les mains de votre avocat ou de votre huissier, ou encore détenus par le SPF Finances si une intervention SECAL a déjà eu lieu.

- Signification** de la(des) décision(s) judiciaire(s)

**Information utiles :**

Si une décision judiciaire n'a jamais été signifiée, veuillez confier toute expédition du titre exécutoire à un huissier de justice en lui demandant de procéder à la **simple signification** de celui-ci.

Cette signification représente un coût à votre unique charge. Sous certaines conditions, il est possible d'obtenir l'aide du Bureau d'Assistance Judiciaire afin de réduire ces frais. Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec une maison de justice (site web : [www.maisonsdejustice.be](http://www.maisonsdejustice.be)).

**ATTENTION :** une signification-commandement **n'est pas** nécessaire. Il est utile de le préciser à l'huissier de justice afin qu'il effectue uniquement une simple signification qui est suffisante pour une demande d'intervention SECAL.

- Pour tout enfant de plus de 18 ans qui a droit à une pension alimentaire : une **attestation de fréquentation scolaire** ou une **attestation d'inscription en stage d'insertion professionnelle en cours de validité** (ACTIRIS, FOREM ou VDAB).

- Pour tout enfant porteur d'un handicap : une preuve qu'il bénéficie d'une allocation familiale majorée ou d'un revenu pour enfant porteur d'un handicap reconnu.

### B. POUR LA DEMANDE D'AVANCES SUR PENSION ALIMENTAIRE (OBLIGATOIRE)

- Copie de vos **3 dernières fiches de rémunération** et/ou **toute autre attestation** qui prouve vos **moyens d'existence** (allocations de chômage, allocations d'invalidité, revenus d'intégration sociale...) des **3 derniers mois**. Ou une déclaration sur l'honneur de ne bénéficier d'aucun revenu et d'être à charge d'une personne spécifique en indiquant son nom.

**ATTENTION :** Les extraits de compte ne sont pas acceptés comme preuve.

- Copie de la fiche qui renseigne votre **dernier pécule de vacances** et/ou votre **dernière prime de fin d'année** reçu(s) dans les 12 derniers mois.

- Si vous recevez un loyer, une preuve de **paiement de ce loyer** en votre faveur.

- Pour tout enfant de plus de 18 ans : une **attestation récente du droit aux allocations familiales**.  
Ce document peut être obtenu via le site web de votre caisse d'allocations familiales.

**C. AUTRES DOCUMENTS UTILES** (qui pourraient vous être demandés)

Si en plus de la pension alimentaire, vous demandez la récupération de **frais extraordinaires fixes** : **Expédition** ou **grosse** du(des) titre(s) exécutoire(s) (= décision judiciaire ou acte notarié fixant ou modifiant le montant des frais extraordinaires et muni(e) de la mention : « *Nous, Philippe, Roi des Belges, A tous présents et à venir, faisons savoir ...* ») ET sa **signification**.

Jugement de divorce ET sa signification

Par l'intervention d'un huissier, d'un avocat ou via une délégation de sommes, avez-vous déjà tenté de récupérer les arriérés qui vous sont dus ?

**Si oui**, veuillez prendre contact avec votre avocat et/ou votre huissier de justice pour obtenir l'ensemble du dossier de leur intervention, et les documents suivants :

- la preuve de fin d'intervention
- la mainlevée
- le décompte des sommes déjà perçues ou recouvrées à ce jour

Autre(s) document(s) et information(s) que vous jugez utile(s) de fournir au SECAL pour le bon traitement de votre demande. Veuillez lister ces documents et/ou noter ces informations ci-dessous.

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

## 8. DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR D'INTERVENTION SECAL

1. Je déclare sur l'honneur qu'au moins 2 échéances de pension alimentaire, consécutives ou non, n'ont pas été payées, en tout ou en partie, par le débiteur d'aliments, au cours des 12 mois précédant la présente demande d'intervention SECAL.
2. Je donne l'autorisation au SECAL de percevoir et/ou recouvrer les arriérés et/ou les futures pensions alimentaires à partir de la présente demande d'intervention SECAL, en mon nom.
3. Je m'engage à communiquer, le plus rapidement possible, au SECAL, toute nouvelle information pouvant avoir une influence sur le montant de la pension alimentaire et/ou des arriérés réclamés, de l'avance sur pension alimentaire ou sur la perception et le recouvrement de ces sommes (par exemples : modification de mes revenus ou de ma situation familiale, enfant qui n'est plus à ma charge, enfant majeur qui n'a plus droit aux allocations familiales, nouveau titre exécutoire, nouveau paiement récent du débiteur, changement de numéro de compte bancaire ...).
4. Je m'engage à ne pas utiliser tout titre exécutoire (décision judiciaire et/ou acte notarié) pour entreprendre des mesures d'exécution, par moi-même ou par l'intervention d'un autre tiers que le SECAL, afin de récupérer les montants qui me sont dus. Et par conséquent à interrompre toutes les mesures d'exécution entreprises par le passé (avocat/huissier/délégation de sommes) dès que le SECAL m'aura accordé son intervention.
5. Je donne au SECAL l'autorisation expresse de demander tout renseignement utile concernant mes moyens d'existence auprès des services publics ou des institutions chargées de tâches d'utilité publique.
6. Je donne au SECAL l'autorisation expresse de communiquer mon numéro de compte bancaire au débiteur d'aliments afin qu'il puisse me verser directement la pension alimentaire dès l'arrêt partiel ou complet de l'intervention SECAL.

**Je déclare que ma demande est sincère et complète.**

Fait le

/  /

Votre signature

OU

La signature de votre mandataire\*

**\*Coordonnées de votre mandataire :**

Nom

Prénom

Rue

Numéro

Boite

Code postal    Commune

Numéro de téléphone

*Le SPF Finances traite vos données personnelles conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la protection de la vie privée et, par conséquent, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP). La politique du SPF Finances en matière de protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel peut en outre être consultée sur son site web : [www.fin.belgium.be](http://www.fin.belgium.be).*